

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL
DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée

REMARQUE PRELIMINAIRE :

Pour traiter ce sujet, vous veillerez à rédiger correctement et à soigner l'orthographe

Le sujet comprend 3 parties indépendantes.

| | | |
|---|---------------------------------|------------|
| DOSSIER 1 | ENVIRONNEMENT JURIDIQUE | /6 |
| DOSSIER 2 | DROIT SOCIAL | /6 |
| DOSSIER 3 | ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE | /7 |
| QUALITE DE LA COMMUNICATION ECRITE | | /1 |
| NOTE | | /20 |

Le présent sujet comporte 5 pages numérotées 1/5 à 5/5

TOUTES LES PAGES SONT A RENDRE

Les pages 1/5 – 2/5 – 3/5 sont à compléter

| GROUPEMENT « EST » | Session 2003 | BAREME | Tirages |
|--|---------------------|--|----------------|
| EXAMENS : - C.A.P. Agent d'entreposage et de messagerie - C.A.P. Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles - C.A.P. Employé de vente spécialisé - Options A – B et C - C.A.P. Employé de commerce multi-spécialités | | Code(s) examen(s) : 50-31116 50-31217 50-31215 – 216 -..... 50-31214 | |
| EPREUVE : E.P.3 Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles | | Coef ; : 2 Durée : 40 min | Page 1/1 |

DOSSIER 1 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

1° - A l'aide du document 1, recherchez dans les articles de la Constitution française les réponses aux questions suivantes :

- Qui nomme le 1^{er} ministre ?

- Quelle institution peut être dissoute par le Président de la République ?

- Qui propose les ministres ?

- Qui délibère sur les lois ?

2° - Quelle est la durée du mandat présidentiel ?

3° - Par quel mode de suffrage le Président de la République est-il élu ?

universel direct

universel indirect

4° - Par quel mode de scrutin le Président de la République est-il élu ?

scrutin uninominal

scrutin de liste

| GROUPEMENT « EST » | Session 2003 | S U J E T | Tirages |
|--|--------------|---|----------|
| EXAMENS : - C.A.P. Agent d'entrepôt et de messagerie - C.A.P. Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles - C.A.P. Employé de vente spécialisé - Options A – B et C - C.A.P. Employé de commerce multi-spécialités | | Code(s) examen(s) : 50-31116 50-31217 50-31215.-.216 - 50-31214 | |
| EPREUVE : E.P.3 Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles | | Coef ; : 2 Durée : 40 min | Page 1/5 |

DOSSIER 2 : DROIT SOCIAL

A partir de vos connaissances et en vous appuyant sur le document 2, répondez aux questions suivantes :

1 – Qui est l'employeur ?

.....

Qui est le salarié ?

.....

2 – a) A quelle date le salarié a-t-il été embauché ?

.....

b) Pour quel emploi ?

.....

3 – Quelles sont les deux conditions qui rendront le contrat définitif ?

-

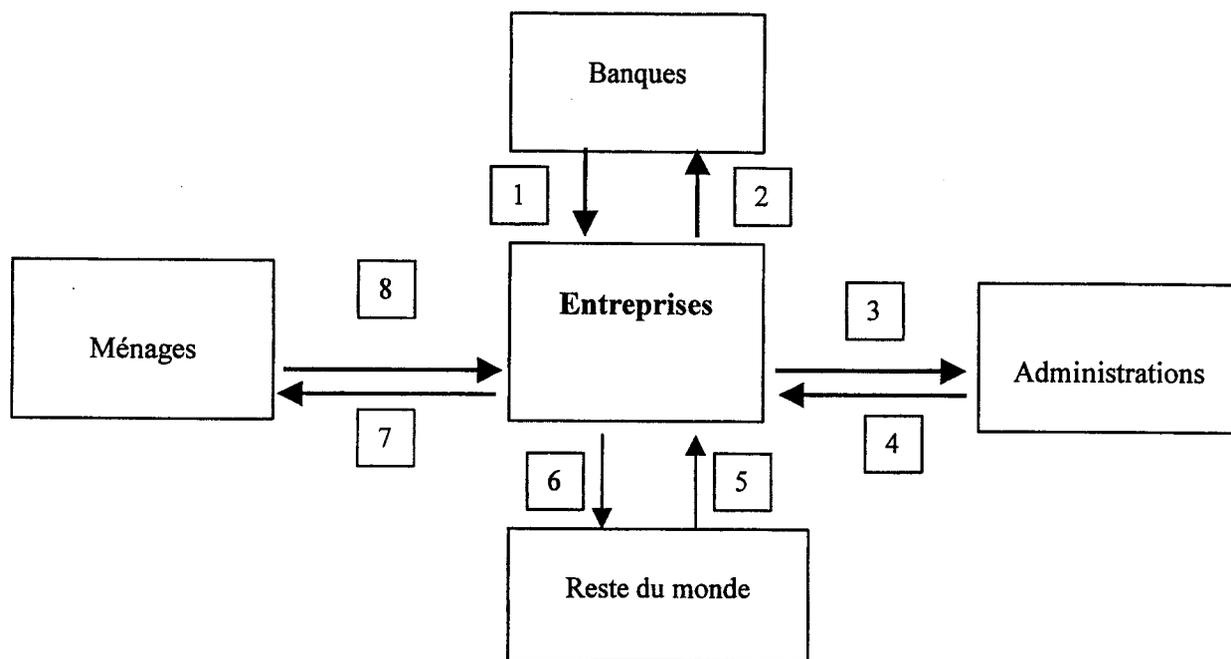
-

4 – Expliquez en une phrase l'avantage principal du contrat à durée indéterminée.

DOSSIER 3 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A l'aide de vos connaissances, répondez aux questions ci-dessous.

1 - Indiquez pour chaque mot le n° de l'échange représenté sur le graphique du circuit économique (voir exemple ci-dessous).



| | | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| PRETS : 1 | IMPOTS : | TRAVAIL : |
| INTERETS DES PRETS : 2 | IMPORTATIONS : | SALAIRES : |
| | SERVICES PUBLICS : | EXPORTATIONS : |

2 – Indiquez pour chaque entreprise son secteur d'activité économique.

| ENTREPRISES | SECTEURS |
|----------------------------------|-----------------|
| Salon de coiffure Louisa | |
| Constructeur automobiles Renault | |
| Exploitation forestière Dubois | |
| Autocars de l'Est | |

DOCUMENT 1

Article 8

Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation de celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leur fonction.

.../...

Article 10

Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

Il peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée.

.../...

Article 12

Le Président de la République peut, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. [...]

Extrait de la Constitution Française, titre II « Le Président de la République »

DOCUMENT 2

Etablissements PROMODELTA
7, rue de Verdun
57 160 - METZ
Téléphone : 03.87.60.05.09
Télécopie : 03.87.60.12.13

Metz, le 1er juillet 2002

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE A TEMPS COMPLET

Entre : Les établissements PROMODELTA, 7 rue de Verdun à Metz, représentés par Monsieur Simon CHALIFOUR

Et : M. Dominique TOUSSAINT
8, Honoré de Balzac 57 160 - METZ

Il est conclu un contrat de travail à temps complet d'une durée indéterminée soumis à la convention collective, sous réserve de la visite médicale d'embauche décidant de l'aptitude au travail proposé, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Fonction : Vendeur- magasinier

Lieu de travail : Etablissements PROMODELTA, 7 rue de Verdun à Metz

Horaires de travail : 35 heures de travail effectif

Rémunération mensuelle brute : 1 090 euros

Date d'effet : 15 juillet 2002

Durée : Indéterminée

Période d'essai : un mois

Signature de l'employeur
« Lu et approuvé »



Signature du salarié
« Lu et approuvé »

